

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *vendredi 19 janvier 2018* s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, MARCHAND Jean-Pierre, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, BRETAGNE Karine, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de FIGUES Fatima à MAHIEU Anne, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES CHARLES à CERUTI Michel

A.18
CREATION D'UN COMITE D'ETHIQUE DE LA VIDEO PROTECTION ET
DESIGNATION DE SES MEMBRES.

La ville de Marmande s'est engagée dans un projet d'installation d'un système de vidéo protection dès 2011 sur ses espaces publics et souhaite donner au respect des libertés individuelles et fondamentales une place primordiale, conformément à l'esprit de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité du 21 janvier 1995 et de ses décrets d'application.

A cet effet pour offrir une transparence, une neutralité et un contrôle le plus large possible, il semble opportun, à l'instar de plusieurs collectivités en France, de remettre en place un comité d'éthique de la vidéo protection. Ce comité disposera de plusieurs fonctions :

- Il veillera principalement au respect permanent des libertés publiques.
- Il informera également les citoyens sur le fonctionnement du système et examinera toute demande d'accès aux images.
- Il élaborera un rapport annuel d'activité qui sera présenté au conseil municipal.
- Il formulera au Maire toute recommandation sur le fonctionnement et l'impact du dispositif quant aux libertés individuelles et collectives.

Sa composition doit répondre à des objectifs d'équilibre, d'indépendance et de pluralité. A un collègue d'élus issus de la majorité et de l'opposition, sont donc associés un collègue composé de personnalités qualifiées.

Des agents de la ville participeront aux réunions en tant que responsables de la mise en œuvre. Ils n'ont pas voix délibérative.

Le comité se réunira au moins une fois par an. Il pourra également se réunir à la demande du président ou d'au moins la moitié de ses membres à chaque fois que l'intérêt du comité l'exigera. Le comité d'éthique a toute latitude pour convoquer des personnes qualifiées dans le cadre de ses travaux ou sur saisine d'un usager pour s'assurer du respect de sa vie privée.

Le comité comprend 10 membres composés de deux collèges répartis comme suit :

- d'un collège de 6 membres élus

- Madame Laurence Valay
- Madame Josette Jacquet
- Madame Martine Calzavara
- Monsieur Jean-Christophe Dalla Santa
- Monsieur Hervé Brouillon
- Madame Anne Mahieu

- d'un collège de 4 personnes qualifiées, dont une personnalité, qui assurera la présidence. Ces membres seront désignés par Monsieur le Maire, par arrêté municipal, à l'issue de l'approbation la délibération.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

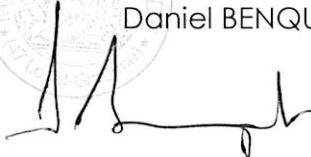
- Décide** d'approuver la création du comité d'éthique de vidéo protection.
de désigner les membres élus de la ville de Marmande, ainsi que 4 membres qualifiés dont une personnalité qui assurera la présidence.
- Autorise** M. le MAIRE à ou ses représentants à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 29 janvier 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



The image shows a circular official seal of the Mayor of Marmande, partially overlapping a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Daniel Benquet'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 31.01.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 01.02.2018



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Benquet", is written over the printed name.